

Passeport biométrique

Chers compatriotes,

A partir du **1er décembre 2011**, les passeports belges délivrés par l'Ambassade de Belgique à Madrid et par les Consulats de Belgique à Barcelone, Alicante et Tenerife répondront à de **nouvelles normes de sécurité européennes**. D'une part, ils intégreront les empreintes digitales de leur détenteur, d'autre part les photos d'identité utilisées devront satisfaire à des critères de qualité plus stricts qu'auparavant.

Pour ces raisons, il sera nécessaire de **vous présenter en personne** lors de l'introduction de votre demande de passeport. Les Belges inscrits dans le registre de population consulaire de l'Ambassade de Belgique à Madrid se présenteront à cette Ambassade, ceux qui sont inscrits dans le registre de population consulaire des Consulats de Belgique à Barcelone, Alicante et Tenerife se dirigeront vers leur Consulat de carrière respectif.

Les Consulats honoraires de Belgique à Andorra, Bilbao, Cádiz, Cartagena, Granada, La Coruña, las Palmas, Málaga, Sevilla, Valencia, Zaragoza, **n'auront plus de compétence** pour la délivrance de passeports biométriques.

Trois informations importantes :

1. Si vous disposez déjà d'un passeport en cours de validité, **celui-ci reste évidemment utilisable sans restriction jusqu'à sa date d'expiration**.
2. Sachez par ailleurs que si vous êtes titulaire d'une **carte d'identité belge**, celle-ci vous permet de **voyager dans une cinquantaine de pays**. Cette carte est délivrée par l'Ambassade et les Consulats de carrière aux Belges de plus de 12 ans qui y sont inscrits. Elle peut être demandée par courrier, ne reprend pas vos données biométriques et coûte nettement moins cher qu'un passeport. Pour plus d'informations, consultez le [site internet du SPF Affaires étrangères](#).
3. Pour éviter les déplacements, une fois votre passeport prêt, il pourra vous être **envoyé par courrier** si vous en formulez la demande.

Au cours de ces derniers mois, certains d'entre vous ont déjà participé à la **phase test** pour la demande d'un passeport biométrique (avec enregistrement de la photo, des empreintes digitales et de la signature dans nos locaux). Bien que les empreintes n'aient pas encore été reprises sur la puce du passeport, cette phase test nous a permis de récolter des informations très utiles. Nous tenons donc à vous remercier vivement pour votre participation ainsi que pour vos réactions positives.

Nous sommes bien conscients des contraintes que susciteront ces nouvelles mesures et nous ferons de notre mieux pour en minimiser la portée.

Cependant, le renforcement de la sécurité de nos passeports requiert la pleine collaboration de nos citoyens. Nous comptons donc sur votre coopération, notamment pour **entreprendre à temps les démarches** afin de demander ou renouveler votre passeport.

Vous trouverez un certain nombre d'informations utiles concernant la biométrie dans [notre brochure](#).

Si vous aviez encore des questions, le personnel de notre section consulaire se fera un plaisir d'y répondre.

Cordialement,

Jan De Bock
Ambassadeur